

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2021

Date de convocation : Le 22 mars 2021
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux Mil vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des loisirs, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Didier PATTE, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Virginie DRUINAUD, Monsieur Raphaël POULAIN, Madame Gaëlle ALLART, Monsieur Jean TABARY, Monsieur Nicolas FLEURY, Monsieur Nicolas MUSEUX, Madame Audrey SUROWIEC, Madame Florence LEVEQUE, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Valérie BOULANGER donne pouvoir à Mme Florence LEVEQUE
Madame Séverine HENRIETTE donne pouvoir à M. Raphaël POULAIN
Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Florence LEVEQUE

Monsieur Nicolas FLEURY a été élu secrétaire de séance.

* * *

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération à Bernaville sur la RD 66
- Projet éolien
- Délibération pour le recrutement d'un agent de maîtrise et d'un adjoint technique

Intervention de Mme Christelle HIVER pour le dispositif « petites villes de demain »

Madame le Maire accueille Mme Christelle HIVER, maire de Doullens venue expliquer le dispositif « petites villes de demain ».

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Après présentation et échanges sur ce dispositif, l'assemblée décide d'étudier les fiches d'actions afin de réfléchir sur la ou les idées à inclure dans ce dispositif et de reporter, à la prochaine séance, le vote pour l'adhésion ou non à ce dernier.

Compte administratif 2020

Mme ALLART Gaëlle, donne lecture du compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<u>Dépenses</u> : 707 102.02 € <u>Recettes</u> : 1 021 860.91 €	<u>Dépenses</u> : 752 095.25 € <u>Recettes</u> : 528 086.42 €
Solde : 314 758.89 €	Solde : - 224 008.83 €

Mme LECLERCQ, s'étant retirée, M. PATTE fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 15 voix.

Compte de gestion 2020

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L121-31 ;
Vu le Code des communes et notamment l'article R 241 - 18, 19 et 20 ;
Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune dressée par le trésorier et remis à Madame le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
<i>Prévisions budgétaires</i>	3 485 503.00 €	1 953 244.59 €	5 438 747.59 €
<i>Recettes nettes</i>	528 086.42 €	1 021 860.91 €	1 549 947.33 €
DEPENSES			
<i>Autorisations budgétaires</i>	3 485 503.00 €	1 953 244.59 €	5 438 747.59 €
<i>Dépenses nettes</i>	752 095.25 €	707 102.02 €	1 459 197.27 €
Excédent		314 758.89 €	90 750.06 €
Déficit	224 008.83 €		

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 à l'unanimité.

Affectation du résultat du compte administratif 2020 au budget primitif 2021

	Résultat CA 2019	Affectation du résultat 2019 (c/1068) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	Résultat 2020	Chiffre à prendre en compte
Investissement	+ 11 659.79 €		- 224 008.83 €	-212 349.04 €
Fonctionnement	+1 442 993.80 €	208 989.21 €	+ 314 758.89 €	1 548 763.48 €

Excédent de fonctionnement : 1 548 763.48 €

Restes à réaliser en recettes	84 534.00 €	Affectation au c/ 1068
Restes à réaliser en dépenses	- 60 700.00 €	
Déficit d'investissement c/001	- 212 349.04 €	
		188 515.04 €

Solde affecté à l'excédent de fonctionnement reporté au c/002 : **1 360 248.44 €**
Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du compte administratif 2020 au budget primitif 2021.

Taux d'imposition 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation. Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 25.54 % doit s'additionner au taux communal.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18.51 %	44.05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.36 %	30.36 %

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

Subventions aux associations

Les membres du Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions allouées aux associations pour l'année 2021

	Montant
ACPG CATM	250.00 €
Amicale des Pompiers	1 000.00 €
Club de l'Amitié	350.00 €
Donneurs de sang	250.00 €
Tennis de table	2 000.00 €
Activités manuelles	100.00 €
Sporting club	3 000.00 € + 1 500.00 € (aide exceptionnelle)
Croix rouge	650.00 €
Banque alimentaire	1 000.00 €
Une alliance pour 4 pattes	300.00 €
<i>Non affecté</i>	24 600.00 €
Total au c/6574	35 000.00 €

Tarifs de location

Mme le Maire propose à l'assemblée les tarifs de location de l'année 2021, à compter du 1^{er} avril 2021.

Location de la salle des loisirs :

Le week-end	Grande Salle		Petite salle		Les deux salles	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Habitants	184,00 €	215,00 €	102,00 €	143,00 €	225,00 €	265,00 €
Extérieurs	400,00 €	500,00 €	250,00 €	300,00 €	500,00 €	600,00 €
Associations Bernaville	A partir de la 2 ^{ème} location : forfait de 90.00€ (ensuite tarif normal)					

Du lundi au jeudi	Grande Salle		Petite salle		Les deux salles	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Associations extérieurs	130,00€	165,00€	80,00€	100,00€	160,00€	200,00€

<u>Caution :</u> <u>dégradations</u>	du même montant que le droit d'utilisation. Le montant de la caution pour les bénéficiaires de manifestation à titre gratuit est indexé sur les tarifs "habitants" de la régie.
---	---

<u>Caution :</u> <u>Frais de nettoyage</u>	Montant du forfait de la caution « frais de nettoyage » 100.00 € . Cette caution sera restituée au preneur lors de l'état des lieux sauf si un défaut de nettoyage est constaté
---	--

location des couverts (par personne)	1,00 €	location des tables rondes Bernaville	9,00 €
location des coupes (par personne)	0,40 €	location tables rondes pour les extérieurs	10,00 €

Forfait charges Salle des loisirs (électricité, gaz, eau ...)	Week-end	<u>Hiver</u> : du 15 octobre au 15 avril : 60 € <u>Été</u> : du 16 avril au 14 octobre : 30 €
	La semaine (du lundi au jeudi)	<u>Hiver</u> : du 15 octobre au 15 avril : 30 € <u>Été</u> : du 16 avril au 14 octobre : 15 €

Forfait cérémonie : Abreuvoir et SDL

Habitants : 400.00 €

Extérieurs : 750.00 €

Cautions dégradations : 400.00 €

Cautions frais de nettoyage : 100.00 €

Location de l'Abreuvoir :

	Tarifs habitants	Extérieurs
Tarifs expositions		150.00 €
Fêtes privées	250.00 €	400.00 €
Caution dégradation	400.00 €	
Caution frais de nettoyage	100.00 €	

Autres tarifs :

Petit camion	25,00 €
Semi remorque (outillage)	75,00 €
Camion vêtements (prix au mois)	30,00 €
Pizza Yolo (prix au mois)	30,00€
Friterie (prix au mois)	35,00€

Vote pour à l'unanimité

Budget Primitif 2021

Mme ALLART Gaëlle donne lecture du budget primitif 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<i>Chapitres</i>	<i>Budget primitif 2021</i>
Charges à caractère général (c/011)	641 300.00 €
Charges de personnel (c/012)	412 500.00 €
Autres charges gestion courante (c/65)	146 709.08 €
Charges financières (c/66)	4 000.00 €
Charges exceptionnelles (c/67)	29 000.00 €
Dotations aux amortissements et provisions (c/68)	606.00 €
Autres charges et gestion courante (c/014)	2 000.00 €
Dépenses imprévues (022)	92 700.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 328 815.08 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	894 503.36 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 223 318.44 €

RECETTES

<i>Chapitres</i>	<i>Budget primitif 2021</i>
Produits des services (c/70)	1 900.00 €
Impôts et taxes (c/73)	567 400.00 €
Dotations et participations (c/74)	230 465.00 €
Autres produits de gestion courante (c/75)	40 300.00 €
Produits financiers (c/76)	5.00 €
Produits exceptionnels (c/77)	23 000.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	863 070.00 €
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>1 360 248.44 €</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 223 318.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

<i>Chapitres</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Budget primitif 2021</i>
Remboursement d'emprunt (c/16)		35 413.00 €
Immobilisations incorporelles (c/20)	25 000.00 €	110 800.00 €
Subventions d'équipement versées (c/204)		283 200.00 €
Immobilisations corporelles (c/21)	35 700.00 €	880 978.54 €
Immobilisations en cours (c/23)		835 000.00 €
Dépenses imprévues (c/020)		25 000.00 €
Déficit d'investissement reporté (c/001)		212 349.04 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	60 700.00 €	2 382 740.58 €
Opérations patrimoniales		350 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		350 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60 700.00 €	2 732 740.58 €

TOTAL DE 2 793 440.58 €

RECETTES

<i>Chapitres</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Budget primitif 2021</i>
Dotation Fonds divers Réserves (c/10)		238 515.04 €
Subventions d'investissement (c/13)	74 534.00 €	816 988.18 €
Immobilisations corporelles (c/21)	10 000.00 €	
Produits des cessions (c/024)		8 900.00 €
Emprunts et dettes assimilées		400 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	84 534.00 €	1 464 403.22 €
Opérations d'ordre entre section (c/040)		45 355.33 €
Opérations patrimoniales (c/041)		350 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement (c/021)		849 148.03 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 244 503.36 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	84534.00 €	2 708 906.58 €

TOTAL DE 2 793 440.58 €

Le budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Convention de financement entre la CCTNP et la commune pour les travaux d'entretien de voirie

Madame le Maire donne lecture de la convention de financement pour les travaux de voirie, elle concerne la rue du Château et la rue du 8 mai 1945. La participation demandée à la commune est de 30 %, elle est calculée en fonction du coût de l'opération hors taxes selon un état récapitulatif prévisionnel soit 13 099.00 € HT. La participation de la commune en fonctionnement est de 3 929.70 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention de financement entre le CCTNP et la commune pour les travaux d'entretien de voirie pour la rue du Château et la rue du 8 mai pour un montant total de 3 929.70 € HT et autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente.

Convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération à Bernaville sur la RD 66

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux d'aménagement et de sécurisation du collège Bois l'eau sur la RD 66, le Conseil Départemental a établi une convention technique et financière. La présente convention autorise à réaliser sur la RD 66 de classe 3 entre le PR 10+430 et le PR 10+740 l'aménagement et de sécurisation du collège Bois l'eau.

Les ouvrages de l'aménagement concernés par la présente convention sont :

- Aménagement d'un trottoir en enrobés avec barrières
- Aménagement d'une place de stationnement PMR
- Création de trois passages piétons en peinture photoluminescente
- Délimitation d'une zone 30km/h avec la pose de panneaux B30 et B51
- Recalibrage partiel de la chaussée à 5,20m hors caniveaux par la pose de bordures T2 et caniveaux CS1 ou doubles caniveaux CS1 sur fondation béton au droit de l'agrandissement du parking
- Reprise des bordures et caniveaux sur 50 ml.

Après lecture de la convention, et après avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention technique et financière présentée par le Conseil Départemental.

Projet éolien

Madame le Maire informe l'assemblée du projet éolien sur le territoire des communes de Bernaville, Gorges et Fienvillers présenté par Future Energy France SARL. Madame le Maire présente les éléments du dossier tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le projet consiste à l'installation d'un aérogénérateur sur la commune de Bernaville, un aérogénérateur sur la commune de Gorges et quatre aérogénérateurs sur la commune de Fienvillers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable, à l'unanimité, au projet éolien sur le territoire de la commune de Bernaville présenté par Futur Energy France SARL

Délibération pour le recrutement d'un agent de maîtrise et d'un adjoint technique

Madame le Maire laisse la parole à **M. DUBOIS** responsable du personnel technique, celui-ci informe que suite à la mutation de l'agent de maîtrise à la commune d'Hallooy les Pernois et suite aux réponses à la candidature émise sur le site emploi territorial, un agent de maîtrise à temps complet va être recruté par voie de mutation à partir du 19 avril 2021.

M. DUBOIS fait part également que suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un adjoint technique va être recruté à temps plein pour une durée d'un an à compter du 25 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- le recrutement d'un agent de maîtrise à temps complet au 19 avril 2021 par voie de mutation
- le recrutement d'un adjoint technique à temps complet au 25 mai 2021 pour une durée d'un an.
- d'autoriser Madame le Maire, à signer l'arrêté de mutation et le contrat de travail ainsi que tous documents y afférents.

Questions diverses

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'agent en contrat Parcours Emploi Compétence recruté depuis septembre à la mairie a mis fin à son contrat suite à une offre d'emploi dans une autre commune. Madame le Maire fait part qu'une personne de Bernaville souhaite intégrer la commune en contrat PEC. La durée du contrat est de 1 an, il permet au salarié concerné de bénéficier d'un accompagnement spécifique et de développer des compétences. **Madame le Maire** précise que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la commune étant en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), l'aide financière est de 80 % du SMIC.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de créer au service administratif, à compter du 12 avril, un contrat PEC. L'agent recruté en qualité d'agent administratif sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'Etat.

Madame le Maire fait part qu'elle a rencontré Mme TEDESCHI des domaines afin d'évaluer certains terrains.

M. POULAIN fait part qu'en préparation du chantier sur la RD 66 face au collège, une réunion a eu lieu le 26 mars 2021 en présence de l'entreprise Bouffel qui réalisera les travaux de reprise de borduration du 26 au 30 avril et la société Eiffage qui réalisera les travaux de revêtement innovant Skinway pour le compte du département du 3 au 7 mai.

Madame le Maire informe qu'elle rencontre jeudi Mme PEAUCELLE, chef de projet Appui aux Transformations de la Poste pour étudier les travaux à réaliser pour l'agence postale communale.

Madame le Maire informe que la Mission Locale de Doullens va commencer un nouveau dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), c'est un accompagnement personnalisé et renforcé de proximité pour favoriser le retour à l'emploi pour les plus de 26 ans. La première permanence aura lieu le jeudi 29 avril.

Madame le Maire présente à l'assemblée le dispositif « Plantation » lancé dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ». Avant de déposer un dossier, la CCTNP souhaite connaître les communes qui veulent s'engager dans cette action. Les membres du Conseil municipal étant favorable à cette action, autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement de principe. **M. Patte** se charge d'identifier les parcelles susceptibles d'accueillir ces plantations.

M. TABARY fait part que la haie ruelle des morts a été coupée et que les branches sont restées sur place.

M. TABARY fait part que Mme Caplier félicite la commune pour les arbres coupés au cimetière. Il fait part également que la haie dans le cimetière est à tailler et que les plaques du fond sont à nettoyer.

M. TABARY informe qu'il se renseigne pour l'achat d'un dispositif ultra-sons pour éloigner les pigeons de l'église.

Mme SUROWIEC fait part que le conseil d'école a eu lieu, 122 élèves sont scolarisés. Elle fait part également que M. MASSET vice-président de la CCTNP en charge de la compétence scolaire n'est pas contre la construction d'un réfectoire à l'école l'Encre et la Plume.

M. FLEURY fait part à l'assemblée de la visioconférence avec Mme HALL de PEP 80, elle avait pour thème de réfléchir comment mettre en place des animations à destination des jeunes de la commune.

M. FLEURY informe l'assemblée qu'il rencontre le société Casal sport le 8 avril pour l'entretien des jeux au terrain multi sports.

Clôture de la séance à 00h40

Le Secrétaire de séance,

Nicolas FLEURY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ

A handwritten signature in purple ink, featuring a large, stylized initial 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke.